

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-112  
RÈGLEMENT NUMÉRO 350-120**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **21 février 2022**, le Conseil municipal a adopté la résolution ci-dessous, laquelle concerne une demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et le règlement suivant :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-112** permettant la délivrance d'un certificat d'occupation pour autoriser un usage d'entreposage et de lavage de chapiteaux, faisant partie du groupe d'usages « Commerce VII (Commerce de gros non structurant) », au 14230, avenue Lambert-Grenier (lot 2 038 213), dans la zone 7053-H-07.
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 350-120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 350 EN CE QUI A TRAIT À DIVERSES DISPOSITIONS**, afin :
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone 2130-H-14 fasse désormais partie de la zone 2149-M-04;
  - de réduire la hauteur minimale permise de 4 à 3 étages dans la zone d'utilisation mixte 2149-M-04;
  - de permettre l'aménagement d'un seul logement destiné à abriter au moins une personne qui s'occupe de la clientèle hébergée dans les résidences à caractère communautaire de 17 à 24 chambres (Résidence XIX) et de plus de 24 chambres (Résidence XX);
  - de retirer l'obligation d'aménager une salle communautaire destinée à la clientèle hébergée dans une résidence pour étudiants au groupe d'usages Résidence XX (À caractère communautaire de plus de 24 chambres) dans la zone d'utilisation mixte 2105-H-23;
  - d'autoriser l'usage « Service de laboratoire autre que médical (6995) » du groupe d'usage « Commerce III (Bureaux non structurants) » dans la zone 10029-C-05.

Cette résolution et ce règlement sont respectivement entrés en vigueur les 10 et 11 mars 2022, soit à la date d'émission des certificats de conformité par la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut les consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 16 mars 2022.



Crystel Poirier, LL.L  
Greffière